

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## Paix en Palestine. Faire entendre le soutien de la rue

Plus de 40000 mort-es, 15000 disparu-es sous les décombres et des dizaines de milliers de blessé-es qui attendent des soins. La liste est longue des destructions humaines, des destructions méthodiques d'infrastructures vitales (hôpitaux, réservoirs d'eau, écoles...) depuis que le gouvernement Netanyahu a décidé d'une guerre totale contre le peuple palestinien de Gaza et de Cisjordanie suite aux massacres d'Israélien-nes, le 7 octobre 2023, par le Hamas.

Pour Netanyahu (et ses soutiens internationaux dont les États-Unis), le but n'est pas de libérer les otages mais d'entretenir la guerre non seulement pour préserver ses intérêts personnels et échapper à la justice israélienne et internationale (pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre) mais aussi pour en finir avec les Palestinien-nes dans ce que la Cour internationale de justice appelle un « plausible » génocide.

Face à la banalisation de ces crimes, la CGT ne se résignera jamais. Elle appelle à :

- un cessez-le-feu immédiat et pérenne à Gaza, la fin du blocus, le retrait de l'armée israélienne de la Bande de Gaza ;
- un soutien matériel et politique à l'UNRWA<sup>1</sup> attaqué par l'armée israélienne ;
- la protection des journalistes palestinien-nes et l'ouverture de Gaza à la presse internationale ;
- la libération de toutes les personnes détenues : otages détenus par le Hamas, 10 000 prisonniers politiques palestiniens détenus au mépris du droit international, milliers de Palestinien-nes de Gaza en centres de détention et de torture ;
- la fin de l'occupation, de la colonisation et de la politique d'apartheid vis-à-vis des Palestinien-nes et la fin de la criminalisation des défenseur-es de la paix en Israël qui manifestent en nombre ces derniers jours.

Enfin, elle appelle le gouvernement français à prendre une position claire quant à l'impunité dont bénéficie le gouvernement israélien. Cela passe notamment par :

- un embargo sur toutes les livraisons d'armes, de munitions et de composants militaires ;
- la mise en œuvre de sanctions diplomatiques et économiques (notamment suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël) ;

---

<sup>1</sup>Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

- la reconnaissance par la France de l'État de Palestine, associée au rappel du droit au retour des réfugiés palestiniens et à l'affirmation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

La CGT appelle à manifester les 7 et 8 septembre pour faire entendre au peuple palestinien et aux défenseur-es de la paix en Israël la voix de la solidarité internationale pour un cessez-le-feu immédiat et la mise en œuvre de sanctions contre le gouvernement israélien.

Montreuil, le 4 septembre 2024